



PROGRAMME DE FORMATION

CSTMD Renouvellement – CONSEILLERS A LA SECURITE - ADR 1.8.3 **C2RFL – C2RFL - Formation conseiller à la sécurité module RFL - Spécialisation ADN**

Objectifs opérationnels

Préparer les stagiaires à l'examen de conseiller à la sécurité.
Finaliser les connaissances spécifiques au transport par voies fluviales.
Mettre les candidats dans les conditions de l'examen.
Évaluer au travers d'exercices, les connaissances de chaque stagiaire.
Cette formation répond aux exigences des chapitres 1.3 et 1.8.3.8 de l'ADN.

Durée

2,00 jour(s)
14:00 heures

Public visé

Toute personne préparant l'examen de renouvellement de conseiller à la sécurité pour le transport des marchandises dangereuses par voies fluviales.

Prérequis

Avoir participé à la formation APTH C3R39 (module CSA) et, selon le cas, C2RE9 (module EA), C2RGZ (module CSG) ou C2RE1 (module EX).

Accessibilité

L'APTH peut s'adapter aux différentes situations. Sécurisez votre parcours de formation en contactant notre référent handicap à l'adresse suivante: referent.handicap@apth.fr

Aptitudes / Compétences

A la fin de la formation, le stagiaire aura acquis les connaissances lui permettant de passer l'examen de recyclage conseiller à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses par voies fluviales.

Moyens et supports pédagogiques

Méthodes pédagogiques : Théorie = 20% - Exercices = 80%
Vérification des acquis - Livret de stage

Encadrement

Formateur conseiller à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses par voies fluviales

Evaluation des acquis

Remise d'une attestation de formation.

Délais d'accès

Aucun délais particulier n'est exigé. Le stagiaire peut s'inscrire sur la session et le lieu qui répond le mieux à ses contraintes.



Programme de formation

1^{ER} JOUR :

A- ACCUEIL ET PRÉSENTATION DU PROGRAMME

B- PRESENTATION DE LA REGLEMENTATION (RAPPELS)

L'ADN (structure et parties)
L'annexe II de l'arrêté TMD
Les généralités de l'ADN

2^{ÈME} JOUR :

C- ANALYSE METHODOLOGIQUE DE L'ADN PARTIE PAR PARTIE (RAPPELS)

Exercices de recherche d'information dans l'ADN, portant en particulier sur :

- les exemptions
- la signalisation
- les règles de chargement
- les limitations de chargement
- les différents types de bateaux

Correction collective.

Explications rapportées aux parties de l'ADR

D- VÉRIFICATION DES ACQUIS

Épreuve individuelle réalisée dans les conditions de l'examen.
- QCM de 50 questions

QUESTIONS DIVERSES

SYNTHÈSE ET ÉVALUATION DE LA FORMATION

